

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique**

Session d'automne 2012

**POL1500-10
Introduction à l'administration publique**

Lundi 14h00-17h00

**Professeure: Carole Clavier
Bureau : A-3565
Téléphone: 514 987-3000 #5249
Courriel: clavier.carole@ugam.ca**

Heures de disponibilité: mardi 9h00-12h00

Description du cours (annuaire de l'UQAM)

« L'administration publique comme champ d'analyse de la science politique. L'étude de l'administration et le rôle des sciences sociales. Place de l'administration publique dans la structure étatique. Rôles et modes d'intervention de l'administration publique. Notions de contrôle juridictionnel, statuts des personnels, relations de travail et processus budgétaires. Caractéristiques de l'administration publique (structure et modes de fonctionnement). Analyse des phénomènes de bureaucratie, technocratie, impact des institutions politiques, modes d'intervention des groupes de pressions, processus de décision. L'administration publique et les citoyens. Différences et similitudes entre administration publique et privée. Les grands débats de l'administration publique. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques. »

Objectifs du cours

Ce cours est une introduction à l'étude de l'administration publique. Il présente un aperçu de ce champ d'analyse et le situe par rapport à la discipline de la science politique. Au terme de ce cours, l'étudiant-e sera en mesure :

- D'expliquer les principaux concepts en administration publique;
- D'identifier différents courants d'analyse de l'administration publique;
- D'expliquer le rôle de l'administration publique au sein de l'État, dans les processus de politiques publiques ainsi que dans l'interaction avec les groupes d'intérêts et les citoyens;

- D'appliquer ces connaissances théoriques à des cas concrets tirés de la réalité québécoise, canadienne ou internationale;
- De discriminer entre diverses sources d'information sur l'administration publique.

Formules pédagogiques

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux par la professeure, des apprentissages individuels par la lecture des textes obligatoires et des activités d'apprentissage réalisées en classe à partir de la matière vue en cours et dans les lectures obligatoires.

De plus, les étudiant-e-s, rassemblés en groupes d'environ 5 personnes, devront réaliser un travail de recherche sur le rôle d'une administration publique lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement ou d'un programme public. Ce travail visera à appliquer les connaissances acquises en cours et lors de la lecture des textes obligatoires à des situations concrètes.

Les présentations PowerPoint qui servent de support à la présentation magistrale seront disponibles sur la page Moodle du cours.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des étudiant-e-s donnera lieu à trois types de travaux, notés selon la pondération suivante :

- **Un examen de mi-session** rédigé à la maison et qui portera sur le thème 1 – deux questions à développement au choix parmi trois questions. Les questions et les consignes pour effectuer le travail seront remises à la fin du cours 5 (29 octobre). Le travail devra être remis en format électronique le jour du cours 6 (5 novembre). Il comptera pour **25% de la note finale**.
- **Un examen de fin de session** aura lieu en classe, à livres fermés, lors du cours 12 (17 décembre) – trois questions à développement au choix parmi quatre questions. Il comptera pour **35% de la note finale**.
- **Un travail de recherche en équipe** qui comptera pour **40% de la note finale** et donnera lieu à deux évaluations (16% + 24%):
 - Une présentation orale des résultats préliminaires, en classe lors des cours 9 et 10 (26 novembre et 3 décembre). Elle donnera lieu à une note individuelle (16% de la note finale).
 - Un travail écrit remis en format électronique une semaine après la présentation orale (soit le 3 ou 10 décembre). Il donnera lieu à une note de groupe (24% de la note finale).
 - Longueur du travail : 12 pages dactylographiées (environ 4000 mots) bibliographie incluse et présentée selon les normes académiques, police 12 ; interligne 1,5.

Chaque jour de retard sera pénalisé de 10%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

Matériel requis

Tous les textes indiqués dans le calendrier détaillé du cours sont des lectures obligatoires :

- les chapitres de livres sont disponibles dans le recueil de textes du cours POL1500-10; vous devez vous le procurer à la Coop-UQAM;
- les articles de revues académiques sont disponibles sur la page Moodle du cours. Ils sont signalés par un astérisque dans le calendrier détaillé du cours.

Calendrier détaillé du cours

SÉANCE	DATE	THÈMES ET ACTIVITÉS
1	1 octobre	Présentation du cours et introduction
Thème 1 : L'administration publique comme institution		
2	8 octobre	Action de grâce – pas de cours
3	15 octobre	Comment étudier l'administration publique en science politique? <u>Instructions pour le travail de recherche</u> <i>Gow, 1993, p. 4-22; Bélanger et Mercier, 2006, p. 70-77 et 295-307; Hassenteufel, 2008, 5-25.</i>
4	22 octobre	Grands principes de l'organisation administrative <i>Sutherland et Mitchell, 1997, p. 27-41; Jauvin, 1997, p. 43-57.</i>
5	29 octobre	La fonction publique: bureaucratie, technocratie et démocratie <i>Saint-Martin, 2008, p. 148-155; Bernard, 2009, p. 92-101*.</i>
Thème 2 : L'administration publique en action : les politiques publiques		
6	5 novembre	L'administration publique et l'élaboration des politiques publiques <i>Thoenig, 2004, p. 326-333; Halpern, 2004, p. 151-159; Smith, 2004, p. 1-8.</i>
7	12 novembre	L'administration publique et la mise en œuvre des politiques publiques

		<i>Bélanger et Mercier, 2002, p. 101-111; Spire, 2009, p. 143-165*.</i>
8	19 novembre	Une construction collective : administration publique, acteurs politiques, groupes d'intérêts et mouvements sociaux <i>Hudon et Yates, 2008, p. 375-409*.</i>
Thème 3 : Grands enjeux de l'administration publique		
9	26 novembre	L'administration publique et la nouvelle gestion publique <u>Présentation des travaux de recherche</u> <i>Merrien, 1999, p. 95-103*.</i>
10	3 décembre	<u>Présentation des travaux de recherche</u>
11	10 décembre	Horizontalité : problèmes complexes et quête de cohérence dans l'administration publique Conclusion du cours <i>Cardinal, Lang et Sauv�, 2009, p. 155-179.</i>
12	17 décembre	Examen de fin de session

Services de soutien acad mique

Les Services   la vie  tudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les  tudiant-e-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien   l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de r f rence et des ateliers pour perfectionner les m thodes de travail. Leur page web se situe ici :

(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent  galement un service d'accueil et de soutien aux  tudiant-e-s en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du d partement de science politique (<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui acad mique aux  tudiant-e-s du d partement.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.